

Action 5.1 Adapter l'agriculture au changement climatique

Objectif 2030

Sécuriser la production agricole du territoire et développer des cultures plus respectueuses de l'environnement et de la santé

Descriptif de l'action

Cette fiche action ne traitera pas des actions menées dans l'objectif d'une optimisation et une préservation de la ressource en eau qui est abordé dans la fiche 4.1 .

1) Encourager le changement des pratiques agricoles par la mise en réseau des agriculteurs

Le regroupement des agriculteurs est une force qui leur permet de faire face à des problématiques de plus en plus complexes. Cela leur permet de favoriser les échanges en se rassurant quant au changement des pratiques, de mutualiser les risques liés à l'innovation et de créer de l'émulation.

La loi d'avenir sur l'agriculture, favorise le financement des actions portées par des groupes d'agriculteurs à travers des Groupements d'intérêt Economique et Ecologique (GIEE).

Au niveau national, il existe une association BASE (Biodiversité, Agriculture, Sol & Environnement) qui est un réseau d'échange d'agriculteurs et de techniciens qui mettent en œuvre l'agriculture de conservation.

Sur les coteaux sarladais, à ce jour, un test de changement de pratique est réalisé par 20 exploitants en polyculture élevage avec l'accompagnement du CRDA du Périgord Noir (antenne locale de la Chambre d'agriculture). Les agriculteurs se sont engagés dans des mesures concrètes et ne travaillent qu'au minimum leurs sols (sans les retourner) afin de réduire les émissions de carbone et protéger le sol et les ressources en eau.

L'objectif de la Chambre d'agriculture (CA) et du CRDA est d'aborder par la mise en réseau des exploitants certains sujets comme:

- La mise en place d'intercultures pour éviter les sols nus hivernaux et des prairies naturelles (importante séquestration carbone).
- Le développement des prairies naturelles par introduction de céréales, sur cultures permanentes (légumineuse type luzerne ou trèfle) à la place du soja (onéreux et cultures impactantes sur l'environnement). Cette pratique induit un travail minimum du sol, limite les émissions de CO₂ par le non retournement du sol, et augmente la matière organique du sol tout en réduisant les apports d'azote minéral
- Le choix des cultures peu consommatrices d'eau
- Les techniques d'irrigation
- La réduction de l'usage des engrais minéraux et des pesticides
- L'agroforesterie
- La mise en place de haie

Un travail sera également engagé sur le bilan carbone des fermes, avec la mise en place d'une mesure par exemple de la séquestration carbone avant et après changement de pratique.

Des projets tel que « Life Beef Carbon » évaluent également de nouvelles pratiques afin de diminuer

l'empreinte carbone de la viande bovine, il s'agira de communiquer sur cette démarche.

La Chambre d'agriculture accompagnera également les agriculteurs pour lutter contre l'ambrosie avec des méthodes respectueuses de l'environnement.

Nota : l'optimisation de la ressource en eau au niveau de l'agriculture est intégrée dans l'action 4.1

2) Adapter les cultures au climat

La fiche action 3 « Approfondissement des connaissances du changement climatique sur l'agriculture – expérimentation sur l'adaptation » du plan d'action de la Chambre d'agriculture élaboré avec les services de la DDT et du Département, vise à mobiliser la communauté scientifique (experts, universités) afin de mener des études plus spécifiques aux particularités du département (climatologie, pédologie, filières de production...) et sur des territoires plus ciblés.

La Chambre d'agriculture listera, en partenariat avec les acteurs du monde agricole, les problématiques à anticiper et les connaissances à approfondir. Deux axes de travail sont d'ores et déjà identifiés :

- Avoir une meilleure connaissance des effets du changement climatique sur les prairies, la viticulture, et l'arboriculture, et la mise en application sur un territoire plus restreint
- Examiner d'autres pistes en climatologie et pédologie (identifier les couloirs d'orage, passage de froid, connaissances sur les îlots de chaleur, optimiser le potentiel des sols), caractérisation de futurs risques (pressions parasitaires).

La CA aura également pour mission de :

- Prioriser les sujets d'études et les proposer aux différentes universités
- Commander des études auprès d'experts
- Proposer des sujets d'expérimentation auprès de groupements d'agriculteurs

La fiche action 4 de ce même plan d'actions « Des filières agricoles périgourdines actrices de l'adaptation au changement climatique » a pour objectif de sensibiliser les acteurs des filières (coopératives, négoce, associations de producteurs...) aux enjeux liés au changement climatique et à son impact sur les productions agricoles (filières noix, chataignes...).

Ceci, afin qu'ils puissent entreprendre des évolutions de systèmes, du développement de nouvelles filières répondant aux nouvelles contraintes et opportunités issues du changement climatique.

Pour cela, la CA :

- Communiquera lors des AG de chacune des associations, syndicats, fédérations, coopératives et négoce sur l'état du changement climatique et son impact sur les productions périgourdines.
- Organisera des journées de démonstration de démarches innovantes permettant de s'adapter au changement climatique ou animation d'une démarche prospective au sein de la structure
- Elaborera des outils de communication spécifiques vers les agriculteurs du territoire.

3) Faire connaître la profession agricole et valoriser les bonnes pratiques

La CCSPN apportera un appui à la communication de la Chambre d'agriculture sur le thème de la valorisation des agriculteurs ayant des pratiques de cultures innovantes, adaptées au changement climatique et respectueuses de l'environnement. En collaboration avec d'autres collectivités, la CCSPN financera le film « chemin faisant » produit par des agriculteurs et retraçant l'histoire d'agriculteurs ayant changé de pratiques.

La CCSPN communiquera et sensibilisera le grand public aux bonnes pratiques des exploitants du territoire par les outils qu'elle a à sa disposition (site internet, lettre, presse..) et lors de manifestations ou conférences qui se rapprochent du sujet. Ce travail sera réalisé également en partenariats avec les acteurs concernés (institutions publiques diverses, association..).

4) Accompagner les agriculteurs volontaires dans leur passage en bio

La Chambre d'agriculture et Agrobio accompagnent les agriculteurs dans leur conversion en agriculture biologique, par un appui technique et administratif.

Les deux organismes proposent des visites de terrain et des diagnostics, afin de réaliser un bilan de l'exploitation, assurer la conversion d'un point de vue réglementaire, technique et économique et maîtriser la planification des démarches. La chambre d'agriculture informe ainsi sur les aides financières possibles (PAC ou autre). Cette prestation est gratuite pour l'exploitant (aide de la Région dans le cadre du « Plan Ambition Bio »).

Elles informent également à travers leurs outils de communication respectifs

La CCSPN apportera son appui à ses démarches et organisera des visites de fermes d'exploitants ayant réussi leur conversion en agriculture biologique notamment.

5) Encourager la mise en place d'une filière chanvre

L'une des priorités du Conseil Régional est de développer les filières vertes locales et notamment, les agro-matériaux et l'écoconstruction, identifiés comme ayant un potentiel de développement économique élevé pour l'avenir.

Dans ce cadre, en février 2019 est paru un rapport rédigé par Karibati, société coopérative experte du bâtiment biosourcé, sur les perspectives de développement de la filière chanvre en Nouvelle Aquitaine. Il en ressort que cette filière présente un véritable potentiel encore inexploité. En effet, la filière chanvre est dynamique et bien positionnée sur des marchés tels que : le textile, le bâtiment, l'alimentation humaine et le bien-être. La Nouvelle Aquitaine est une des régions les plus prometteuse pour le développement de cette filière grâce à un tissu de porteurs de projets uniques. Le modèle de développement présente de nombreux avantages, il permet :

- Une répartition équitable de la valeur économique en préservant la rémunération des agriculteurs
- De disperser la culture sur différents territoires ruraux
- Éventuellement de faire émerger des « champions » régionaux qui pourraient devenir des acteurs clefs de développement de la filière

La culture du chanvre est intéressante sur de multiples points; elle résiste bien à la sécheresse, nécessite peu d'eau et d'intrants chimiques, restitue l'azote dans le sol et augmente les rendements du sol. Elle est facile à cultiver et s'adapterait parfaitement sur le territoire notamment en

substitution aux terres initialement cultivées en tabac.

Son développement nécessite cependant un véritable portage politique, une animation régionale indispensable, ainsi que des financements pour investir dans les projets phares encore en phase de développement. Les projets liés à la filière chanvre sont extrêmement prometteurs et seraient susceptibles d'induire de nombreux impacts directs ou indirects, bénéfiques pour la région Nouvelle Aquitaine.

La culture et les débouchés mis à part, la difficulté réside dans la constitution de la filière, par manque aujourd'hui d'acteur économique en charge de la transformation du produit. L'objectif des collectivités engagées dans des PCAET (CCSPN, CCVH, Agglomération de Bergerac) est de pouvoir résoudre ce fait et développer correctement la filière sur le territoire avec l'aide de la Chambre d'agriculture et de la Région .

N°	Titre de la mesure	Porteur	Partenaires	Budget
5.1.1	Encourager le changement des pratiques agricoles par la mise en réseau des agriculteurs	Chambre d'agriculture		
5.1.2	Adapter les cultures au climat	Chambre d'agriculture / DDT / CD		
5.1.3	Faire connaître la profession agricole et valoriser les bonnes pratiques	CRDA / CCSPN	Chambre d'agriculture	
5.1.4	Accompagner les agriculteurs volontaires dans leur passage en bio	Chambre d'agriculture / AGROBIO	CCSPN	
5.1.5	Encourager la mise en place d'une filière chanvre	CCSPN / Chambre d'Agriculture	Région / Autres intercommunalités riveraines / Agglomération de Bergerac	

Indicateur	Valeur 2019	Objectif 2025	Producteur
Nombre de manifestation des agriculteurs tests du sarladais			Chambre agriculture
Nombre d'agriculteurs certifiés AB			Chambre d'Agriculture, Agrobio
Nombre de diagnostics de pré-conversion bio			Chambre agriculture
Nombre de manifestations communautaires en lien avec la valorisation des bonnes pratiques agricoles	0		CCSPN

Calendrier

2020	2021	2022	2023	2024	2025
X	X	X	X	X	X

Secteurs d'activités concernés							
Résidentiel	Tertiaire	Transports	Tourisme	Agriculture	Déchets	Industrie	Energie
				X			

Résultats attendus	
<input type="checkbox"/> Efficacité énergétique	<input checked="" type="checkbox"/> Protection des ressources
<input type="checkbox"/> Développement des EnR	<input checked="" type="checkbox"/> Réductions des émissions de GES
<input checked="" type="checkbox"/> Adaptation au changement climatique	<input checked="" type="checkbox"/> Sensibilisation / Formation
<input checked="" type="checkbox"/> Qualité de l'air	<input type="checkbox"/> Protection de la santé

Analyse de l'action						
Priorité/ 5	Difficulté de mise en oeuvre	Rapport coût / efficacité	Énergie économisée (MWh/an)	Émission s évitées tCO2/an	Impact sur la qualité de l'air	Autres impacts environnementaux
4	3	3	ND	ND	+	+

Atténuation/Adaptation

Le changement des pratiques agricoles répondra à un double enjeu vis-à-vis du changement climatique :

- L'atténuation des émissions du secteur majoritairement non-énergétiques et liées à l'épandage d'intrants (engrais minéraux azotés, pesticides) et à l'élevage (fermentation entérique et émissions des effluents)
- L'adaptation du secteur via l'utilisation raisonnée de la ressource en eau et l'évolution des cultures et pratiques

Les mesures participeront en outre à l'amélioration de la qualité de l'air et de l'eau ainsi qu'à la préservation de la biodiversité. Elles auront également un impact économique favorable en aidant à la pérennisation des exploitations et la réduction de la consommation en eau.

Point de vigilance

Pas de point de vigilance identifié